

Rapport sur les changements climatiques au Manitoba pour 2016

RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE AU MANITOBA

Tel que requis en vertu de l'article 5 de la Loi sur les changements
climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Message de la ministre du Développement durable

Mesdames, Messieurs,

Au nom du gouvernement du Manitoba, je vous présente le Rapport sur les changements climatiques au Manitoba pour 2016, tel que requis en vertu des dispositions de la Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (la « Loi »). Le présent rapport met l'accent sur les politiques et les initiatives relatives aux changements climatiques qui ont été mises en œuvre au Manitoba au cours des quatre années écoulées depuis le dernier rapport, soit la période de 2013 à 2016.

Nous reconnaissons que les changements climatiques existent et qu'ils auront des incidences sur tous les secteurs et toutes les collectivités au Manitoba et dans le monde entier. Bien que des mesures importantes aient déjà été adoptées, y compris les investissements manitobains précoces dans les énergies propres, nous savons que nous devons faire plus.

En octobre 2017, le Bureau du vérificateur général a publié son rapport sur la gestion des changements climatiques, qui faisait suite à notre document de vérification de décembre 2010. Le rapport indiquait que le Manitoba n'avait pas atteint sa cible de 2012 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, telle qu'établie dans la Loi. Le rapport a également souligné qu'il y avait des lacunes dans les processus de planification, de surveillance et de rapport des projets et des programmes liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques.

Avec la publication du Plan vert et climatique du Manitoba en octobre 2017, le Manitoba aborde les préoccupations soulevées par le Bureau du vérificateur général en présentant une approche réaliste qui est adaptée à la situation unique de la province. Le Plan vert et climatique intègre la rétroaction de consultations étendues, ainsi que les recommandations du vérificateur général, pour produire une approche renforcée qui donnera des résultats réels et mesurables à l'avenir.

Notre objectif est de faire du Manitoba la province canadienne la plus propre, la plus verte et la plus résiliente aux changements climatiques. Nous savons que nous avons beaucoup de pain sur la planche, mais nous savons aussi que nous pouvons atteindre notre objectif en collaborant avec tous les Manitobains. J'attends avec impatience les défis et les possibilités qui émergeront au cours de la transition du Manitoba vers un avenir durable à faibles émissions de carbone.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre du Développement durable,

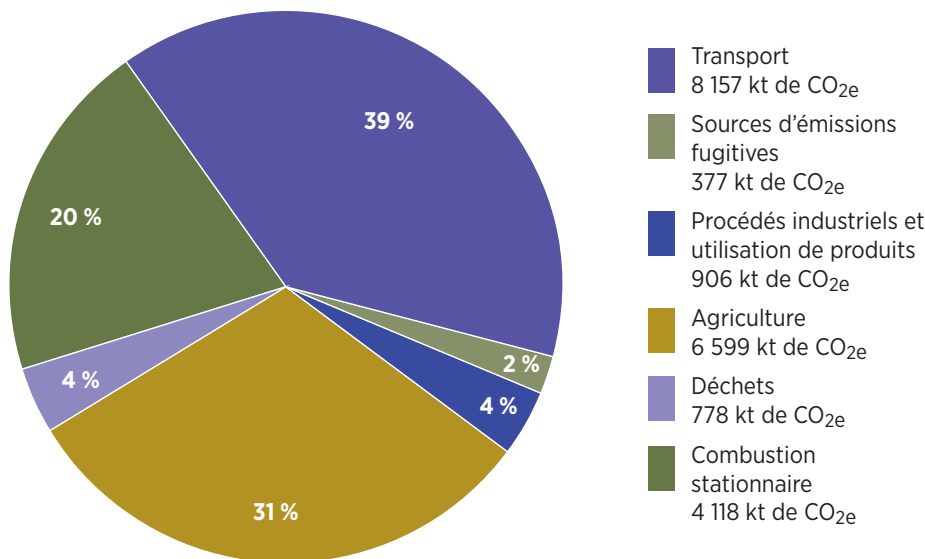
Document original signé par
Rochelle Squires

1 Introduction

En avril 2008, le Manitoba a publié le document Kyoto et au-delà, qui a été suivi par la promulgation de la Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (la « Loi »). La Loi demande à la ministre du Développement durable du Manitoba de soumettre un rapport sur les changements climatiques pour l'année 2016 avant le 31 décembre 2017. Le présent rapport satisfait aux exigences de la Loi.

Le Manitoba présente un profil unique en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada. C'est la seule province qui possède à la fois une capacité abondante de production d'électricité renouvelable et un secteur agricole relativement important. C'est pourquoi la production d'électricité représente presque 0 % des émissions de GES, alors que le secteur agricole représente un pourcentage important des émissions (31 %).

Profil des émissions au Manitoba en 2016



Le Manitoba a récemment publié un document sur le cadre de travail du Plan vert et climatique du Manitoba qui vise à solliciter la rétroaction des Manitobains au sujet du Plan à venir. Ce dernier comprend une nouvelle vision audacieuse : **le Manitoba sera la province canadienne la plus propre, la plus verte et la plus résiliente aux changements climatiques.**

2 Incidences courantes et prévues sur le Manitoba

Les changements climatiques sont réels et ils représentent une menace sérieuse au bien-être de l'économie, des collectivités et des écosystèmes naturels du Manitoba.

Les changements climatiques ne sont pas un problème pour l'avenir. Ils sont présents ici et maintenant. Selon le Prairie Climate Centre, le Manitoba a connu une hausse de la température de plus d'un degré Celsius au cours des cent dernières années, qui est plus forte que la moyenne mondiale. Les Manitobains en ressentent déjà les incidences : régimes climatiques changeants, violence accrue des tempêtes et hausse de la fréquence et de la gravité des inondations. Les incidences sur les assurances et leurs coûts s'accroissent en raison de l'augmentation des inondations et des feux de forêt. Il s'ensuit que les collectivités, les entreprises et les gouvernements doivent composer avec des coûts de gestion des catastrophes plus élevés. Les changements dans les conditions météorologiques, l'alimentation en eau et la chaleur ambiante ont des effets sur le choix des plantations des agriculteurs et des techniques de récolte. Les habitats et les populations fauniques locales sont également touchés.

Bien qu'ils touchent présentement les Manitobains, les changements climatiques toucheront encore plus les générations futures. Les modèles scientifiques du Prairie Climate Centre suggèrent que le Manitoba peut être témoin de conditions générales de plus en plus chaudes, d'étés plus brûlants, de changements dans les précipitations, de l'imprévisibilité des conditions météorologiques et de la fréquence accrue des événements extrêmes tels que les tempêtes, les inondations et les feux de forêt. Des renseignements supplémentaires sont offerts sur le site www.prairieclimatecentre.ca.

Les changements climatiques toucheront les Manitobains de diverses manières et à divers degrés. Certaines personnes peuvent s'adapter et prospérer plus facilement, tandis que pour d'autres, cela est plus difficile. Les peuples autochtones du Manitoba, par exemple, peuvent être touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques, en particulier dans les régions nordiques, où le réchauffement rapide a déjà commencé à avoir des incidences sur la glace des lacs, le pergélisol, les routes d'hiver et les infrastructures, ainsi que sur les changements observés dans les écosystèmes et les habitats fauniques. Les catastrophes naturelles telles que les inondations et les feux échappés sont également une préoccupation majeure et peuvent entraîner le déplacement des collectivités pendant des mois et même des années.

3 Initiatives d'atténuation et d'adaptation

Voici une liste de certaines initiatives mises en œuvre ou soutenues par le Manitoba entre 2013 et 2016. Elle met en évidence des tentatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'atténuation des incidences courantes et futures des changements climatiques et d'éducation de la population au sujet des changements climatiques.

ÉNERGIE

- **Programme de promotion de la bioénergie du Manitoba** — Annoncé en janvier 2012, le Programme offre des subventions pour encourager les consommateurs de charbon à adopter des produits bioénergétiques. Il soutient également l'expansion et la croissance de l'industrie de la production bioénergétique. Le Programme a connu une mise en œuvre limitée. Pour plus d'information, consultez la page Web www.manitoba.ca/agriculture/innovation-and-research/biomass-energy-support-program.html.

- **Programme manitobain d'encouragement de la géothermie** — Le Programme encourage l'adoption de systèmes de chauffage et de refroidissement géothermiques à faibles émissions de carbone pour les maisons et les immeubles dans toutes les régions du Manitoba, tout en attirant des millions de dollars en investissements du secteur privé dans l'économie locale. Il soutient également le développement d'une industrie du chauffage écologique. Pour plus d'information, consultez la page Web www.manitoba.ca/mr/energy/geothermal/incentives.html.
- **Aki Energy : projet d'énergie renouvelable dans les collectivités des Premières Nations** — Soutenu par les initiatives relatives aux changements climatiques du Fonds des innovations de développement durable, le projet d'une durée de deux ans s'est concentré sur le développement des énergies renouvelables dans les collectivités de Premières Nations, y compris l'expansion des travaux géothermiques et l'installation de systèmes d'alimentation en eau chaude par la thermie solaire et la biomasse. Pour plus d'information sur le travail d'Aki Energy, consultez le site www.akienergy.com.
- **Programme Éconergique de Manitoba Hydro** — Le programme propose de nombreuses initiatives pour aider les propriétaires de maisons et d'entreprises à apporter des modifications pour améliorer leur efficacité énergétique. Pour plus d'information, consultez le site www.hydro.mb.ca.

Programme Éconergique de Manitoba Hydro — Réductions des émissions obtenues au Manitoba

Programme Éconergique de Manitoba Hydro (économies supplémentaires)	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Économies de gaz naturel (mètres cubes) ¹	9 405 028	10 194 621	8 945 918
Réduction des émissions de GES (tonnes de CO ₂ e)	17 845	19 343	16 974 1

Les économies comprennent les effets interactifs.

¹Les économies comprennent les effets interactifs.

- Les réductions des émissions attribuées au programme Éconergique de Manitoba Hydro (économies supplémentaires de gaz naturel) pour les exercices 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ont totalisé 54 161 tonnes de CO₂e.
Nota. Les données sur les économies de gaz naturel et la réduction des émissions de GES pour 2016-2017 ne sont pas disponibles en ce moment.
- Le gouvernement manitobain et Manitoba Hydro collaborent pour soutenir les codes et les normes d'efficacité énergétique. En appliquant ces codes et ces normes, le plan de gestion axée sur la demande de quinze ans de Manitoba Hydro prévoit en 2016-2017 des économies d'énergie de 979 gigawattheures (GWh) d'électricité et des économies de 72,9 millions de mètres cubes de gaz naturel d'ici 2030-2031.
- Le plan de gestion axée sur la demande de Manitoba Hydro prévoit des économies de capacité de 1 232 MW, des économies d'énergie de 4 506 GWh, des économies de gaz naturel de 130 millions de mètres cubes (avant les effets interactifs) et des réductions combinées des émissions de gaz à effet de serre globales de 3,3 millions de tonnes d'ici 2030-2031.
- Le Manitoba établit une nouvelle société d'État autonome, Efficience Manitoba, pour offrir des programmes et des services d'efficacité énergétique dans la province. Intégrées dans la nouvelle Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba, les cibles d'économie d'énergie de la société d'État sont établies à une moyenne annuelle de 1,5 % de la consommation intérieure d'électricité et à une moyenne annuelle de 0,75 % de la consommation de gaz naturel.

TRANSPORT

- **Quotas des ventes de biocarburants — Éthanol et biodiesel** — Les quotas exigent qu'au Manitoba, les fournisseurs de carburant remplacent au moins 8,5 % de leur essence par de l'éthanol et mélangent 2 % de contenu renouvelable au carburant diesel utilisé par les véhicules routiers et à caractère non routier. Les quotas de ventes provinciaux sont des exigences prévues par la loi. Pour plus d'information, consultez la page Web www.manitoba.ca/jec/energy/biofuels.

Quotas des ventes de biocarburants – Réductions des émissions obtenues au Manitoba

Réductions déclarées des émissions de GES provenant des quotas des ventes de biocarburants en 2013

	Ventes totales de carburant (litres)	Contenu renouvelable déclaré (litres)	Réductions des émissions de GES (tonnes de CO _{2e})
Éthanol	1 609 059 453	147 596 602	339 472
Biodiesel / Diesel renouvelable	1 126 208 495	28 197 886	72 328
Total	2 735 267 948	175 794 488	411 800

Réductions déclarées des émissions de GES provenant des quotas des ventes de biocarburants en 2014

	Ventes totales de carburant (litres)	Contenu renouvelable déclaré (litres)	Réductions des émissions de GES (tonnes de CO _{2e})
Éthanol	1 638 953 233	151 107 765	347 548
Biodiesel / Diesel renouvelable	1 160 444 439	26 873 774	68 931
Total	2 799 397 672	177 981 539	416 479

Réductions déclarées des émissions de GES provenant des quotas des ventes de biocarburants en 2015

	Ventes totales de carburant (litres)	Contenu renouvelable déclaré (litres)	Réductions des émissions de GES (tonnes de CO _{2e})
Éthanol	1 667 625 473	147 010 088	338 123
Biodiesel / Diesel renouvelable	1 168 843 306	27 960 823	71 720
Total	2 836 468 779	174 970 911	409 843

Réductions déclarées des émissions de GES provenant des quotas des ventes de biocarburants en 2016

	Ventes totales de carburant (litres)	Contenu renouvelable déclaré (litres)	Réductions des émissions de GES (tonnes de CO _{2e})
Éthanol	1 700 814 425	144 399 238	332 118
Biodiesel / Diesel renouvelable	1 151 254 285	27 855 224	71 449
Total	2 852 068 710	172 254 462	403 567

- **Green Action Centre : transport durable** — Soutenu par les initiatives relatives aux changements climatiques du Fonds des innovations de développement durable, le projet de transport durable vise à faciliter l'accès des Manitobains à des modes de transport actif et durable. Pour plus d'information sur le travail du Green Action Centre, consultez le site www.greenactioncentre.ca.

AGRICULTURE, TERRE ET EAU

- **Groupe de travail sur l'examen de la gestion des risques dans le secteur agricole** — Établi en janvier 2015, le groupe de travail a été chargé d'évaluer les politiques et les programmes existants qui aident les agriculteurs à se remettre des épreuves liées aux changements climatiques, comme les inondations, en visant à cerner des programmes plus durables et globaux. Le groupe de travail a publié un rapport final en janvier 2016. Il contenait 25 recommandations pour l'amélioration de la gestion des risques liés au climat. Pour plus d'information, consultez la page Web www.manitoba.ca/agriculture/business-and-economics/agri-risk-task-force.html.
- **Programme Growing Assurance (Cultivons la protection)** — Mis en œuvre en 2013, le programme jette des bases solides pour soutenir les initiatives nationales en mettant de l'avant l'évaluation, l'adoption et la mise en œuvre de systèmes et d'activités en matière d'environnement, de salubrité des aliments, de bien-être des animaux, de protection des animaux et des végétaux, de biosécurité et de traçabilité. Le programme vise également la conservation et l'amélioration des produits et des services écologiques dans le paysage agricole. Pour plus d'information, consultez la page Web www.manitoba.ca/agriculture/growing-forward-2/strategic-initiatives/growing-assurance.html.

Agriculture Manitoba — Programme Growing Assurance (Cultivons la protection) — Estimation des réductions des émissions obtenues

Près de cent projets financés aux termes du programme des produits et des services écologiques de Growing Assurance (Cultivons la protection) ont produit des réductions des émissions de GES d'environ 2 500 tonnes par année ou d'environ 10 000 tonnes au cours de la période de quatre ans de 2013 à 2016.

En plus du programme Growing Assurance (Cultivons la protection), l'atténuation des émissions de GES fait l'objet des messages de vulgarisation annuels d'Agriculture Manitoba sur les cultures agricoles.

De plus, le ministère accorde une priorité importante aux changements climatiques à son centre de recherche et de démonstration sur le bœuf et le fourrage, Manitoba Beef and Forage Initiatives Inc. Pour plus d'information, consultez le site www.mbf.ca.

Bien que les incidences de ces mesures supplémentaires soient difficiles à quantifier, elles peuvent être importantes selon les taux d'adoption des pratiques et des technologies éprouvées et encouragées.

- **Canards Illimités Canada : Reporting Carbon Estimates for the Boreal Forest of Manitoba (rapport sur les quantités estimatives de carbone dans la forêt boréale du Manitoba)** — Soutenu par le Fonds des innovations de développement durable, le projet a consisté en une revue et une analyse de la littérature sur les estimations de séquestration du carbone par la forêt boréale et les terres humides du Manitoba. Pour plus d'information sur le travail de Canards Illimités, consultez le site www.ducks.ca.
- **Stratégie manitobaine de gestion de la sécheresse** — La stratégie présente un cadre de travail et des mesures d'élaboration d'une approche intégrée de la minimisation des effets de la sécheresse sur les résidents, l'économie et les ressources environnementales de la province. La stratégie améliore la compréhension des sécheresses passées, présentes et futures et elle guidera la province pour qu'elle devienne résiliente à la sécheresse. Pour plus d'information, consultez la page Web www.manitoba.ca/sd/waterstewardship/water_info/drought/.

- **Investissements dans l'infrastructure de prévention des inondations** — Le Manitoba a adopté la norme des crues à récurrence de 200 ans, qui est plus élevée que la norme des crues centenaires antérieure, et a élaboré de nouvelles priorités pour l'infrastructure de prévention des inondations. Pour plus d'information, consultez la page Web www.manitoba.ca/mit/wms/index.html.

DÉCHETS

- **Programme de compostage du Manitoba** — Lancé en 2014, le Programme offre aux installations de compostage privées et municipales un soutien pour le détournement des déchets organiques au Manitoba. Pour plus d'information, consultez la page Web www.manitoba.ca/sd/wastewise/compost/program.html.

ÉCOLOGISATION DU GOUVERNEMENT

- **Nouveaux règlements** en vertu de la Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - **Règlement sur l'écologisation de véhicules du gouvernement, R.M. 37/2013** — Le Règlement établit une norme de rendement énergétique pour le parc de véhicules du gouvernement et demande au gouvernement de mettre en œuvre des mesures de réduction de la quantité totale de carburant consommée par le parc de véhicules. Pour plus d'information, consultez la page Web https://web2.gov.mb.ca/laws/regs/current/_pdf-regs.php?reg=37/2013.
 - **Règlement sur les bâtiments écologiques, R.M. 38/2013** — Le Règlement établit des exigences de conception énergétique et de rapport pour les nouveaux projets de construction, de rénovation et de location sur commande où la superficie du bâtiment est de 600 mètres carrés et plus et où le financement est assuré par un ministère du gouvernement, une société d'État ou un autre organisme gouvernemental. Pour plus d'information, consultez la page Web https://web2.gov.mb.ca/laws/regs/current/_pdf-regs.php?reg=38/2013
- **Mises à jour du programme de bâtiments écologiques** — Les mises à jour comprennent la publication de documents techniques portant, entre autres, sur la gestion des déchets des travaux de construction, de rénovation et de démolition et la vérification de l'imperméabilité à l'air et la perméabilité à l'eau. Pour plus d'information, consultez la page Web www.manitoba.ca/finance/greenbuilding.

RECHERCHE, ÉDUCATION ET RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES

- **Plans d'action locaux en matière de changements climatiques** — Éco-Ouest a dirigé un projet conjoint de deux ans pour l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM), avec le soutien des initiatives relatives aux changements climatiques du Fonds des innovations de développement durable. Des inventaires des GES et des plans d'action locaux ont été préparés dans quinze municipalités du Manitoba. Éco-Ouest a également soutenu le projet de gazéification de la Southwest Regional Development Corporation (société de développement régional du Sud-Ouest). Pour plus d'information sur le travail d'Éco-Ouest, consultez le site www.eco-ouest.com.
- **Prairie Climate Centre** — Le Centre est une initiative de l'Institut international du développement durable et de l'Université de Winnipeg, avec le soutien des initiatives relatives aux changements climatiques du Fonds des innovations de développement durable. Le Centre offre aux gouvernements, aux entreprises et aux organismes et secteurs non gouvernementaux des renseignements et des données fiables sur le climat afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées en matière de changements climatiques. Pour plus d'information, consultez les sites www.prairieclimatecentre.ca et www.climateatlas.ca

4 Réduction des émissions dans d'autres provinces et États

Manitoba Hydro produit pratiquement toute son électricité en utilisant la puissance naturelle de l'eau. L'abondance d'eau au Manitoba, combinée avec les centrales hydroélectriques de Manitoba Hydro, permet à cette dernière de n'émettre pratiquement pas de gaz à effet de serre. La production d'énergie hydroélectrique et solaire et les économies d'électricité du programme Éconergique contribuent toutes à l'exportation d'électricité propre qui sert à remplacer dans d'autres provinces et États des sources d'électricité non renouvelables, telles que le charbon et le gaz naturel.

Réductions des émissions de GES dans d'autres provinces et États qui résultent des exportations d'énergie propre de Manitoba Hydro

De 2013 à 2016, on évalue que les exportations nettes de Manitoba Hydro ont remplacé 30 Mt de CO_{2e} d'émissions de GES, soit l'équivalent d'environ 36 % des émissions provinciales totales de GES au cours de la même période.

La réduction moyenne des émissions annuelles de Manitoba Hydro due aux exportations se chiffre à environ 8 Mt de CO_{2e}. Dans des conditions de débit moyen et d'accroissement de la capacité de production grâce à la centrale de Keeyask, les exportations d'électricité propre de Manitoba Hydro réduiront d'environ 84 Mt de CO_{2e} les émissions de GES dans d'autres provinces et États entre 2017 et la fin de 2025.

5 Efforts de coopération avec d'autres provinces et États

Voici une liste de certains efforts de coopération déployés par le Manitoba pendant l'année civile 2016 et avant. La liste n'est pas exhaustive, mais elle vise à mettre en évidence certains des nombreux efforts de coopération du Manitoba :

- signature de protocoles d'entente avec l'Ontario, le Québec et l'Alberta;
- signature de la Déclaration des premiers ministres des provinces et territoires du Canada lors du Sommet de Québec sur les changements climatiques;
- signature de la déclaration sur l'action climatique au Sommet des Amériques sur le climat;
- participation avec d'autres gouvernements au Partenariat International d'Action sur le Carbone;
- participation à titre de membre au Prairies Region Adaptation Collaborative, ainsi qu'à la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques et à la Plénière de Ressources naturelles Canada;
- participation à titre de membre à la Climate Group Alliance of States and Regions;
- participation à titre de membre au Climate Registry (TCR);
- participation aux groupes de travail du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques;
- participation à titre de membre au groupe de travail sur les changements climatiques du Conseil canadien des parcs;
- participation à des comités sur les changements climatiques du Conseil canadien des ministres des l'environnement;
- contribution à la Stratégie canadienne de l'énergie du Conseil de la fédération.

6 Rapport sur les émissions de GES

Toutes les provinces, y compris le Manitoba, se fient au Rapport d'inventaire national d'Environnement Canada pour suivre les émissions de GES et en rendre compte.

La Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre comprenait une cible initiale de réduction des émissions pour le Manitoba : « ramener les émissions, au plus tard le 31 décembre 2012, à un niveau inférieur d'au moins 6 % à celui des émissions totales de ces gaz dans la province pour l'année 1990 » (article 3(1)). À la fin de 2012, il manquait 3 017 kilotonnes (kt) de CO_{2e} pour que le Manitoba atteigne sa cible.

Entre 2012 et 2016, le Manitoba a été témoin d'une légère hausse des émissions totales de GES, qui sont passées de 20 238 kt d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_{2e}) à 20 935 kt de CO_{2e}.

Sur le plan de la population et du produit intérieur brut (PIB), le Manitoba représente 3,6 % de la population canadienne et 3,3 % du PIB du Canada. En 2016, la province a contribué 3 % au total des émissions canadiennes, soit 704 646 kt de CO_{2e}. Cette donnée concorde avec la contribution historique du Manitoba aux émissions totales de GES du Canada entre 1990 et 2016.

En plus des émissions totales de GES, deux autres indicateurs de mesure des émissions de GES sont les émissions par habitant et les émissions par PIB réel.

- Les émissions de GES par habitant définissent l'empreinte de carbone personnelle des résidents. En 2016 au Manitoba, les émissions de GES par habitant se chiffraient à 16,4 tonnes de CO_{2e}. La moyenne canadienne était de 20 tonnes de CO_{2e} par habitant. Dans l'ensemble, le Manitoba se situe au milieu des dix provinces (cinquième plus faible) en termes de la quantité de CO_{2e} émise par habitant. Cette donnée concorde avec celles des années antérieures.
- Les émissions de GES par PIB réel indiquent l'intensité des émissions de carbone de l'activité économique. En 2016 au Manitoba, les émissions de GES par PIB réel se chiffraient à 346 tonnes de CO_{2e} par million de dollars d'activité économique (dollars de 2007). La moyenne canadienne était de 391 tonnes de CO_{2e} par million de dollars d'activité économique (dollars de 2007). Dans l'ensemble, le Manitoba se situe aussi au milieu des dix provinces (cinquième plus faible) en termes d'intensité des émissions de carbone de l'activité économique. Cette donnée concorde avec celles des années antérieures.

7 Prochaines étapes

En publiant le document du Plan vert et climatique du Manitoba en octobre 2017, le Manitoba a abordé les préoccupations soulevées par le Bureau du vérificateur général dans son rapport sur la gestion des changements climatiques (qui faisait suite à notre document de vérification de décembre 2010) selon lesquelles les efforts en matière de climat de la province avaient été insuffisants et inadéquats avant 2017. En visant de faire du Manitoba la province canadienne la plus propre, la plus verte et la plus résiliente aux changements climatiques, le Plan vert et climatique à venir veillera à ce qu'on aborde les changements climatiques d'une manière qui tient compte des circonstances provinciales uniques du Manitoba et qui produira des résultats réels et significatifs à l'avenir.

Développement durable Manitoba
Direction du changement climatique et de la qualité de l'air
ccinfo@gov.mb.ca
www.manitoba.ca/sd